



MÉMO 2026

Pour quoi voter ?

Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale
de Loire-Atlantique



**En décembre 2026,
les agents de la Fonction publique territoriale,
éliront leurs représentants du personnel.**



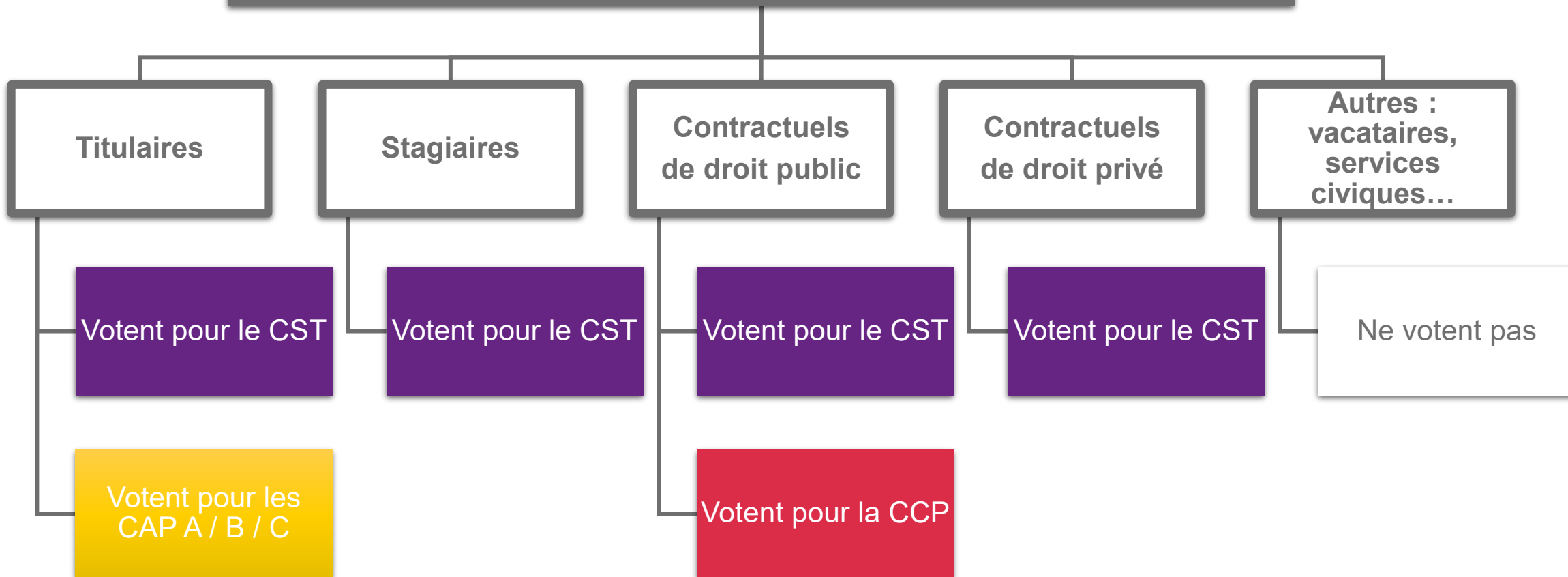
Ces représentants du personnel siègeront dans les instances de dialogue social, pour défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, des agents.



Ces élections se feront sur des listes d'agents candidats, présentées par des organisations syndicales.



QUI VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 ?

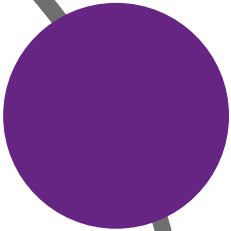


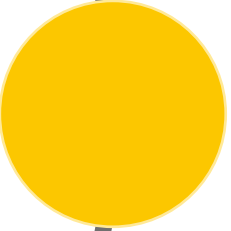
* Situation de l'agent à évaluer au 1^{er} jour du scrutin

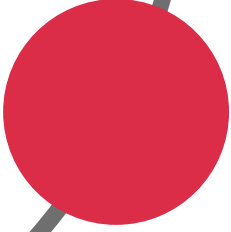


Les instances de dialogue social dans la Fonction publique territoriale



- 

Comité Social Territorial (CST)
 → Départemental : placé auprès du Centre de gestion
 → Local ou Commun : dans les collectivités ou établissements
 → Pour les fonctionnaires et contractuels
- 

Commissions Administratives Paritaires (CAP)
 → 3 commissions : CAP A / CAP B / CAP C
 → Départementales : placées auprès du Centre de gestion
 → Pour les fonctionnaires titulaires
- 

Commission Consultative Paritaire (CCP)
 → 1 commission pour toutes les catégories
 → Départementale : placée auprès du Centre de gestion
 → Pour les contractuels



CST Départemental, Local ou Commun ?



Comité Social Territorial départemental placé auprès du Centre de Gestion

- Collectivités et établissements de moins de 50 agents



Comité Social Territorial local

- Collectivités et établissements de 50 agents ou plus

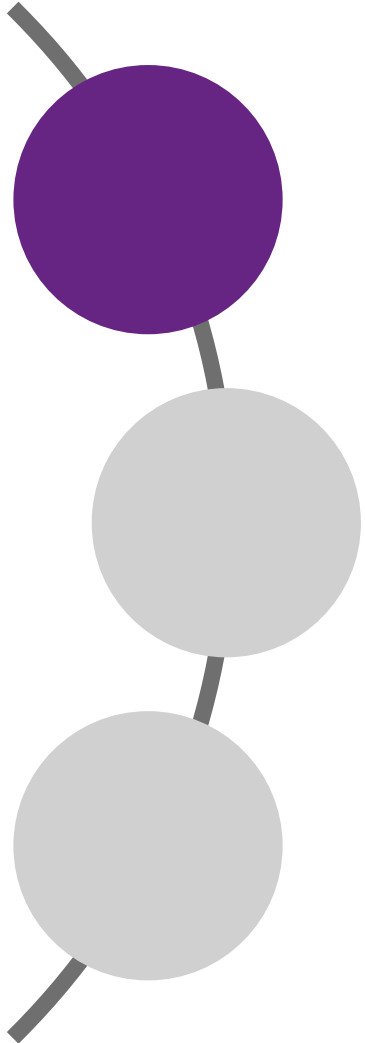


Comité Social Territorial commun

- EPCI, collectivités et établissements s'associant pour créer un CST commun



Comité Social Territorial (CST)



**Consulté
pour
l'organisation
collective du
travail**

L'organisation et le fonctionnement des services

Ex : ASA, télétravail, ARTT, organigramme...

Les évolutions des administrations
ayant un impact sur les personnels

La politique indemnitaire
et les critères de répartition y afférents

L'action sociale
et la protection sociale complémentaire

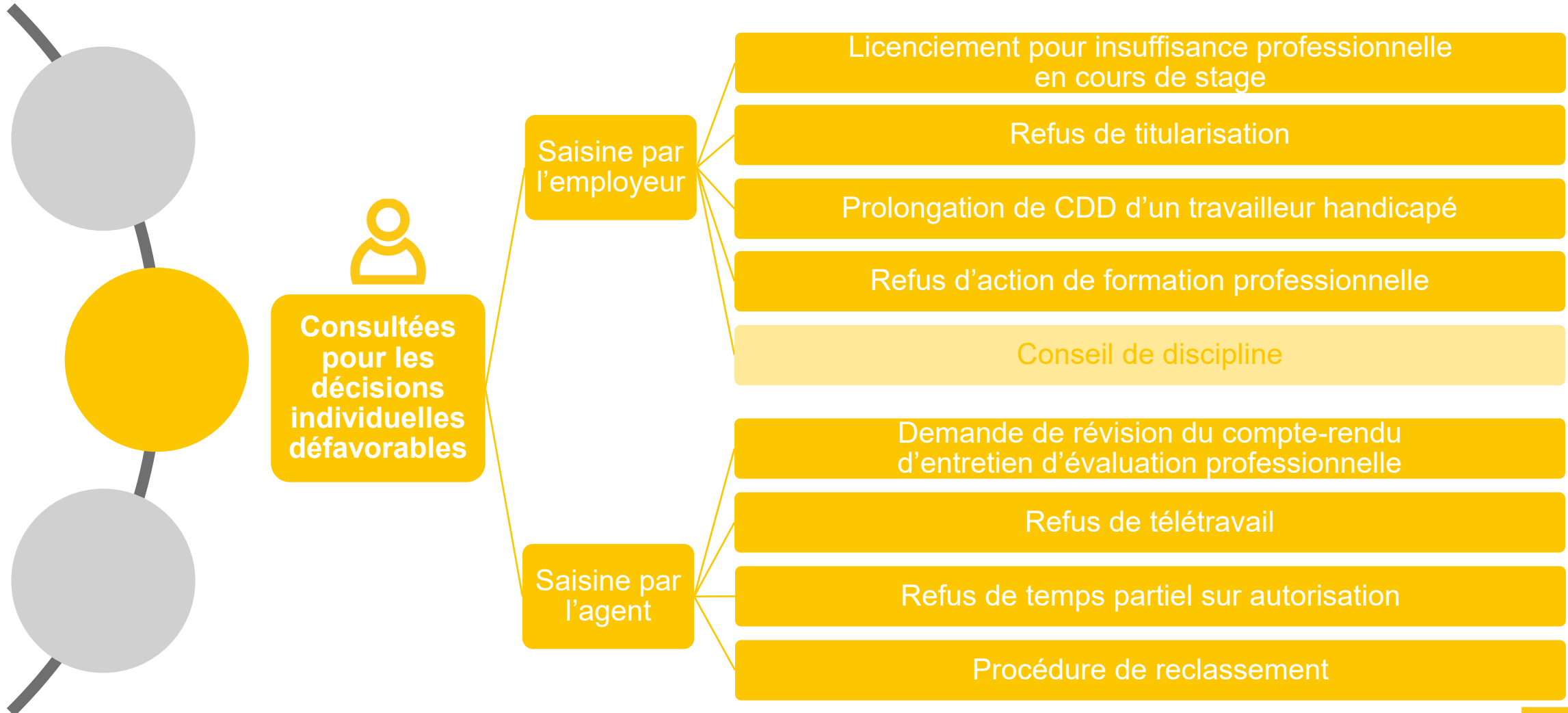
La formation, l'insertion
et la promotion de l'égalité professionnelle

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

** Liste non exhaustive*



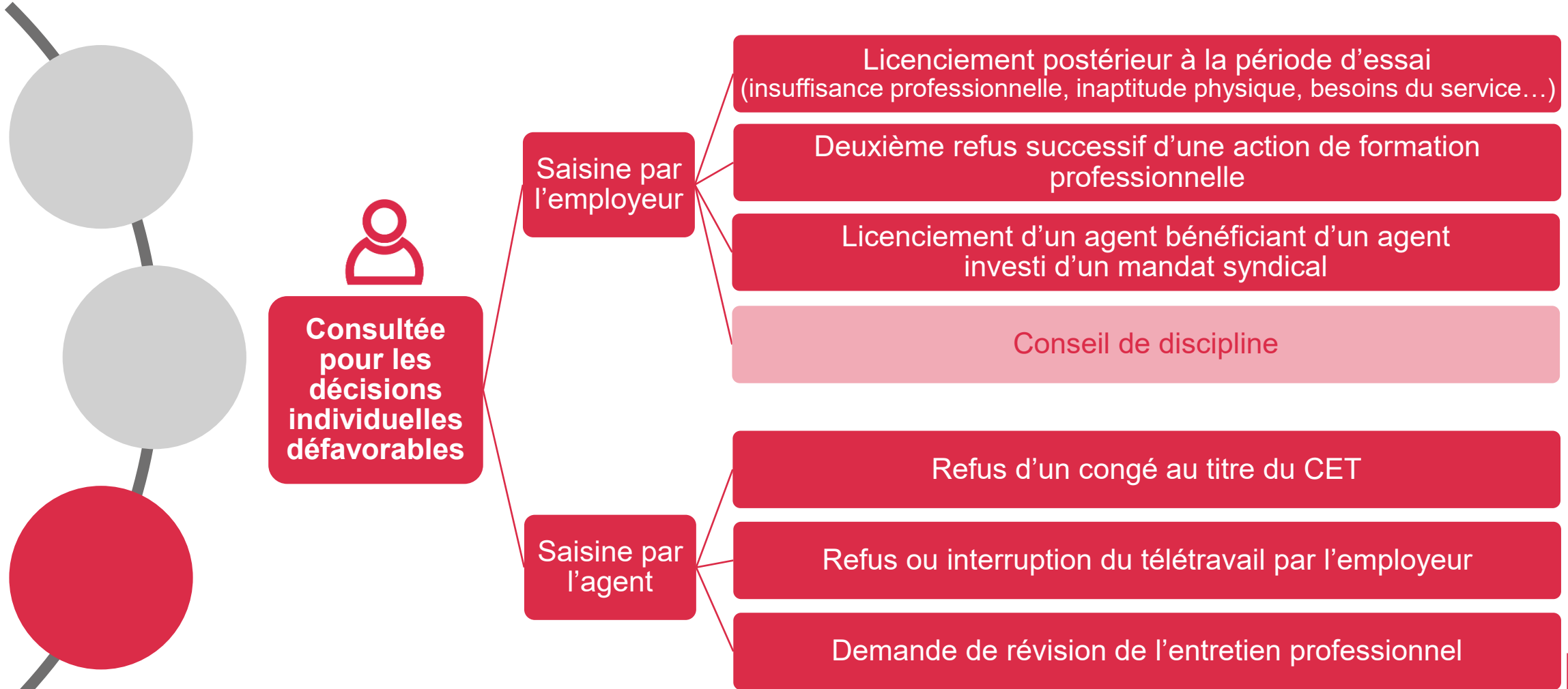
Commissions Administratives Paritaires (CAP)



* Liste non exhaustive



Commission Consultative Paritaire (CCP)



* Liste non exhaustive



Dialogue social – Coralie DARGOUGE

Nous contacter :

 02 40 48 83 59

 electionspro@cdg44.fr

 www.cdg44.fr

